

PLATEFORME ACCES AUX SAVOIRS : COMPÉTENCES DE BASE

>>> Degrés 1 et 2 ANLCI- Profil illettrisme...**Compétences de base**
>>> Degrés 3 et 4 ANLCI- Profil (re)mise à niveau...**Pré-qualification générale**

☐ Publics

- ✓ Public demandeur d'emploi ou non
- ✓ repéré en situation d'illettrisme ou en grande difficulté de maîtrise des savoirs de base et/ou sans qualification reconnue.
- ✓ Salariés-es en structure d'insertion par l'activité économique ou en contrat aidé
- ✓ Salariés-es à titre individuel

☐ Niveaux

- Pas de niveau minimal requis
- Public scolarisé mais qui n'a pas enraciné les savoirs de base
- Priorité aux niveaux V et infra V
- Public FLE de niveau A2 (peut communiquer en français, comprendre des expressions du quotidien, lire et écrire des phrases simples sur des sujets familiers et habituels)
- Ne concerne pas les personnes pour qui l'apprentissage de la langue française relève des formations linguistiques financées par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration).

☐ Objectif du dispositif

Répondre à l'ensemble des besoins d'apprentissage, de réapprentissage, ou de perfectionnement en connaissances et compétences de base dans une optique d'évolution personnelle et/ou professionnelle, d'insertion socioprofessionnelle, d'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante.

☐ Contenu : Organisé en 2 phases visant des niveaux progressifs de maîtrise

Compétences de base Degrés 1et 2 ANLCI	Pré-qualification Degrés 3 et 4 ANLCI
Temps partiel non rémunéré (18 h hebdo max)	Temps plein rémunéré (30h)
	Projet professionnel validé
Formation personnalisée de 40 à 400 h	
Un positionnement Contenu : Compréhension et expression écrite/orale (lire, écrire, communiquer, ...) – Mathématiques : règles de base de calcul et raisonnement - Techniques courantes de l'information et de la communication numérique - Apprendre à apprendre : aptitude à développer ses connaissances et compétences.	
	Période en entreprise
	Prescription obligatoire

☐ Orientation et prescription des publics

Pour les demandeurs d'emploi : Pôle Emploi et les structures en charge de l'insertion agréées pour les demandeurs d'emploi, Missions Locales et Cap Emploi
Accueil et entretien individualisé tout au long de l'année.

